

Communauté de communes du Pays de St Aulaye

Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 8 avril 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS (20) :

Mesdames et messieurs Yannick LAGRENAUDIE, Jean-Michel SAUTREAU, Pascale ROUSSIE-NADAL, Angelyna HAURY, Chrystelle BACQUEY, Delphine BONNIEU, Rémi CHAUSSADE, Martine CONIUN, Pierre DE CUMOND, Arnaud DE MASGONTIER, Robert DENOST, David DESSAIGNE, Jean-Jacques GENDREAU, Xavier HALLAIRE, Jacky JAULIN, Jocelyne LACHAUD, Suzanne MARTY, Denise RAGOT, Joël TRUFLEY, André VIAUD

ABSENTS EXCUSES (3) : Jean-Philippe RICHARD a donné pouvoir à Jean-Michel SAUTREAU, Rémi RAMBONONA a donné pouvoir à Xavier HALLAIRE, Alain MAILLETAS a donné pouvoir à Angelyna HAURY

ABSENTE (1) : Marielle CHABANET

A ÉTÉ DESIGNÉ COMME SECRÉTAIRE DE SEANCE : Jacky JAULIN

Approbation du compte-rendu de la réunion du 4 mars 2021

David DESSAIGNE mentionne une rectification d'inversion de noms à apporter au point « Présentation du dispositif « Petites Villes de Demain : A l'échelle du département de la Dordogne, 5 périmètres de mise en œuvre du CRTE ont été définis. La communauté de communes du Pays de St Aulaye est incluse dans le périmètre constitué des communautés de communes : CC Isle Vern Salembre en Périgord (**St Astier**) / CC Isle et Crempse en Périgord (**Mussidan**) / CC Isle Double Landais (Montpon) / CC Pays de Saint-Aulaye / CC Périgord ribéracois.

La rectification étant prise en compte,
le Conseil Communautaire approuve le compte-rendu de la réunion du 4 mars 2021.

Délibération n° 1 – Restitution à la commune de la Roche-Chalais du local mis à disposition de la CdC pour le bureau de l'office de tourisme, place du Puits qui Chante

Vu la très faible fréquentation de bureau de l'office de tourisme de la Roche-Chalais, situé Place du Puits qui Chante,

Considérant le programme d'animations estivales mises en œuvre par la commune de la Roche-Chalais sur la Place Émile Cheylud et la terrasse attenante,

Le président propose d'organiser l'information touristique Place Émile Cheylud. Un chalet sera installé à cet effet sur la Place. L'agent, chargé de l'accueil et de l'information touristique, participera également à l'organisation des manifestations de la commune (répartition de son temps de travail entre la commune et la CdC).

La CdC n'exploitant plus les locaux de l'OT, le président propose aux membres du conseil communautaire de les restituer à la commune de la Roche-Chalais.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire décide de restituer les locaux de l'office de tourisme de la Roche-Chalais à la commune de la Roche-Chalais.

Délibération n° 2 - Aides PIG-Habitat

Pascale ROUSSIE-NADAL informe que neuf dossiers de demande de subvention pour des travaux de lutte contre la précarité énergétique et travaux pour l'autonomie ont été retenus par le comité de pilotage du P.I.G. sur le programme 2019/2021:

Nom - Prénom	Commune	Nature des travaux	Montant TTC des travaux	Subvention ANAH	Autre	Subvention CDC
DEFRAYE Régis	Ribérac	Propriétaire Bailleur	63 681€	21 805€		2 771.28€ ASE: 200 €
BAZINGETTE Monique	Villetoureix	Travaux pour l'autonomie : adaptation de la salle de bain et des sanitaires	9 112€	2 497€		178.38€
THEVENART Marjorie	Chenaud	Travaux de lutte contre la précarité énergétique : Pose de menuiseries VMC et programmation chauffage	19 792€	11 230€	Département 500 €	467.90 € Forfait ASE: 200 €
BOUGRELLE Gustave	Ribérac	Travaux de lutte contre la précarité énergétique : Installation d'une pompe à chaleur	14 318€	8 133€	Département 500 €	338.88€ Forfait ASE: 200 €

LEDEGANG Maria	Lusignac	Travaux de lutte contre la précarité énergétique : installation d'une pompe à chaleur, isolation des combles	23 288.60€	12 000€	Département 500 €	500 € Forfait ASE: 200 €
PONCET Philippe	Grand Brassac	Travaux de lutte contre la précarité énergétique : Installation d'une chaudière gaz, et menuiseries	23 701.80€	12 000€	Département 500 €	500 € Forfait ASE: 200 €
GALURET Florence	Champagne Fontaines	Travaux de lutte contre la précarité énergétique : isolation des combles, Pose d'une VMC et de menuiseries	8 489 €	4 806€	Département 500 €	200.25 € Forfait ASE: 200 €
CHAUMETTE Marion	Siorac de Ribérac	Travaux de lutte contre la précarité énergétique : isolation des combles, Pose d'une VMC et de menuiseries, installation d'une pompe à chaleur air/eau, installation chauffe-eau thermodynamique	109 941 €	26 600 €	Département 500 €	500 € Forfait ASE: 200 €
SIMON Edmonde	Tocane	Travaux de lutte contre la précarité énergétique : Remplacement de la chaudière	7 440.92€	4 232 €	Département 500 €	176.33€ Forfait ASE: 200 €

Considérant que les travaux ont été réalisés conformément aux engagements, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver le paiement de ces aides accordées dans le cadre du P.I.G. habitat.

Délibération n° 3 – Projet de séjour ados en Dordogne sur les vacances d'été

Jean-Michel SAUTREAU informe que le Point Jeunes de la Roche-Chalais propose à l'ensemble des ados du territoire de participer un projet de séjour en Dordogne, du 2 au 6 août 2021. Au programme du séjour : Bergerac et aquapark, Lascaux et canoë sur la Vézère, Sarlat avec accrobranche et Labyrinthe, Terrasson et aquapark, Périgueux et la Jemaye.

20 jeunes sont attendus, accompagnés par 4 animateurs.

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES		RECETTES	
<u>Hébergement</u>	1 000,00 €	<u>Participation des familles</u> 100,00€ x 20 ados	2 000,00 €
<u>Location de 3 minibus, carburant</u>	1 000,00 €	<u>CAF Dordogne</u> Prestation service 0.54€/heure CEJ 5j x 10h x 20 ados	540,00 €
<u>Activités</u>	2 500,00 €	<u>Subvention CAF/MSA sollicitée</u>	2 000,00 €
<u>Alimentation</u>	1 500,00 €		
<u>Charges de personnel (accompagnement)</u>	4 030,00 €	<u>Autofinancement des jeunes</u>	500,00 €
		<u>Participation de la communauté de Communes</u>	4 990,00 €
TOTAL :	10 030,00 €	TOTAL :	10 030,00 €

La participation des familles, suivant le tableau ci-dessous, est de 2 000 € selon la tarification suivante :

Quotient familial	Tranche 1 : 0 à 400 €	Tranche 2 : 401 à 622 €	Tranche 3 : 623 à 1000 €	Tranche 4 : > à 1001 €
Montant de la participation	90 €	95 €	100 €	105 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire décide d'approuver le projet et le barème de participation des familles.

Délibération n° 4 – Aides au titre de l'assainissement non collectif

Conformément à la décision du Conseil Communautaire pour la participation de 60 € par vidange réalisée par les usagers pour chaque installation tous les six ans, **le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'attribution des aides SPANC :**

Nom - Prénom	Commune	Vidangeur agréé	N° agrément	Montant de la facture TTC	Date de réception
BOURRUT-LACOUTURE Jean-Paul	St Aulaye	Vigier Vidanges	16-20-10-0003	110 €	10/03/2021
MCILROY Robert	St Antoine	Vigier Vidanges	16-20-10-0003	110 €	16/03/2021
LAGUILLON Bernard	La Roche-Chalais	Vigier Vidanges	16-20-10-0003	132 €	26/03/2021
COSTELLO Maureen	Parcoule-Chenaud	Vigier Vidanges	16-20-10-0003	132 €	26/03/2021
BLATZEZYK Damien	Chenaud	Vigier Vidanges	16-20-10-0003	110 €	31/03/2021
BOUCHET Daniel	St Michel L'Ecluse et Léparon	Vidanges Coutrillonnes	2010-33-9 (33)	220 €	02/04/2021

Délibération n° 5 – Remise sur le loyer de la maison d'accueil de Parcoule en raison d'une baisse d'activité

En raison de la crise sanitaire, l'accueillante familiale de la maison de Parcoule est confrontée à une forte baisse de son activité depuis trois mois avec une seule personne accueillie et, par voie de conséquence, de ses revenus.

Aussi, elle demande une remise sur loyer à compter du mois de mars 2021 (le montant du loyer mensuel est de près de 800 €).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire décide d'approuver la réduction du montant du loyer à 600 € à compter du 1^{er} mars 2021 jusqu'à la reprise de l'activité.

Délibération n° 6 – Vote du budget annexe Maisons d'accueil

Le Conseil communautaire,

après avoir examiné chacun des chapitres du budget primitif 2021 du budget annexe maison d'accueil, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,

après en avoir délibéré, à l'unanimité (avec 23 voix pour), adopte le budget annexe maison d'accueil 2021 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- 27 690,19 € pour la section de fonctionnement
- 30 194,10 € pour la section d'investissement.

Délibération n° 7 – Vote du budget annexe Maison de santé

Le Conseil communautaire,

après avoir examiné chacun des chapitres du budget primitif 2021 du budget annexe maison de santé, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,

après en avoir délibéré, à l'unanimité (avec 23 voix pour), adopte le budget annexe maison de santé 2021 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- 141 421,08 € pour la section de fonctionnement
- 257 325,61 € pour la section d'investissement.

Délibérations n° 8 – Révision du tarif du repas livré à domicile

Le tarif du repas livré est actuellement de 7 €. Compte tenu du prix d'achat actuel du repas (5,50 €) et des frais d'acheminement, le prix de revient du repas livré est de 8,50 € soit un déficit unitaire de 1,50 €.

Le tarif appliqué est nettement plus bas que celui des autres EPCI.

Aussi, le bureau communautaire, réuni le 1^{er} avril, propose une augmentation annuelle de 0,50 € du prix du repas sur 3 ans en vue de réduire le déficit et de s'aligner sur les tarifs pratiqués par les autres EPCI.

Denise RAGOT propose une évaluation des conditions de production des repas.
Le président répond que les repas sont préparés par la cuisine du CHICRDD afin de privilégier les circuits courts.
Une réflexion sur une production des repas à la cuisine de la Roche-Chalais va être conduite.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, l'unanimité, :

- **de fixer à 7,50 € le prix du repas livré à compter du 1^{er} mai 2021,**
- **d'approuver la reconduction de la hausse du même montant (0,50 €) sur les 2 années suivantes.**

Délibérations n° 9 – Vote du budget annexe Portage de repas

Le Conseil communautaire,

après avoir examiné chacun des chapitres du budget primitif 2021 du budget annexe portage de repas, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,

après en avoir délibéré, à l'unanimité (avec 23 voix pour), adopte le budget annexe portage de repas 2021 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- 168 610,48 € pour la section de fonctionnement
- 3 927,45 € pour la section d'investissement.

Délibération n° 10 – Vote du budget annexe Tourisme

Le Conseil communautaire,

après avoir examiné chacun des chapitres du budget primitif 2021 du budget annexe office de tourisme tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,

après en avoir délibéré, à l'unanimité (avec 23 voix pour), adopte le budget annexe office de tourisme 2021 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- 198 130,07 € pour la section de fonctionnement
- 615 468,07 € pour la section d'investissement.

Délibération n° 11 – Vote du budget annexe SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Le Conseil communautaire,

après avoir examiné chacun des chapitres du budget primitif 2021 du budget annexe SPANC, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,

après en avoir délibéré, à l'unanimité (avec 23 voix pour), adopte le budget annexe SPANC 2021 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- 101 762,85 € pour la section de fonctionnement

Délibération n° 12 – Fixation des tarifs 2021/2022 de la restauration périscolaire

Considérant que les tarifs de la restauration n'ont pas été révisés depuis septembre 2019 et que les charges liées à la crise sanitaire ont augmenté, le bureau communautaire propose une augmentation de 3 % des tarifs à compter de la rentrée de septembre 2021.

	CDC hors La Roche Chalais Tarifs au 1 ^{er} septembre 2021		CDC La Roche Chalais Tarifs au 1 ^{er} septembre 2021	
	<i>Plein tarif</i>	Tarif réduit à partir du 3 ^{ème} enfant	Plein tarif*	Tarif réduit à partir du 3 ^{ème} enfant*
Repas / élève	3,35	1,70	3,35	1,70

Personnel scolaire	3,35			
Enseignants	4,65			
Personnes extérieures	6,90			

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, l'unanimité, d'approuver la tarification des repas de la restauration scolaire présentée ci-avant pour l'année 2021/2022.

Délibération n° 13 – Fixation des tarifs 2021/2022 de l'accueil périscolaire

Considérant les tarifs 2020/2021 de l'accueil périscolaire du matin et du soir de la communauté de communes présentés ci-après :

Quotient familial (en €)	Maintien du tarif mensuel 1 enfant	Maintien du tarif mensuel 2 enfants	Tarif mensuel 3 enfants et +	Maintien du tarif occasionnel journée
1401 et +	22,50 €	38,50 €	40,00 €	4,50 €
901 à 1400	21,00 €	36,00 €	37,00 €	4,00 €
623 à 900	18,50 €	31,50 €	32,00 €	3,50 €
0 à 622	16,00 €	27,00 €	27,50 €	3,00 €
RSA socle	7,00 €	12,00 €	12,00 €	1,00 €

Le bureau communautaire propose de reconduire cette tarification de l'accueil périscolaire sur l'année 2021/2022 et de ne pas inclure les enfants prenant le bus scolaire dans le dispositif d'accueil périscolaire. Le temps d'attente surveillé d'environ un ¼ d'heure reste gratuit pour les élèves prenant le bus scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, l'unanimité, d'approuver la tarification de l'accueil périscolaire présentée ci-avant pour l'année 2021/2022.

Délibération n° 14 – Fixation des tarifs 2021/2022 des Points Jeunes

Considérant la nécessité d'une reprise de l'activité jeunesse suite aux restrictions du protocole sanitaire, le bureau communautaire propose de reconduire la tarification en vigueur pour l'année 2021/2022 :

- Le prix des cartes d'adhésion est de 10 € par an pour les jeunes du territoire intercommunal et de 15 € pour les jeunes hors CdC ;
- Les tarifs des sorties varient suivant le quotient familial :

Tarifs appliqués aux jeunes de la CdC	Quotient familial			
	Tranche 1 : 0 à 400 €	Tranche 2 : 401 à 622 €	Tranche 3 : 623 à 1000 €	Tranche 4 : > à 1001 €
Sorties « culture et sports »	4,50	4,95	5,40	5,90
Sorties « découverte et fun »	6,50	7,00	7,50	8,10

Tarifs appliqués aux jeunes hors CdC	Quotient familial			
	Tranche 1 : 0 à 400 €	Tranche 2 : 401 à 622 €	Tranche 3 : 623 à 1000 €	Tranche 4 : > à 1001 €
Sorties « culture et sports »	6,65	7,30	8,00	8,80
Sorties « découverte et fun »	9,50	10,25	11,00	12,00

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, l'unanimité, d'approuver la tarification des Points Jeunes présentée ci-avant pour l'année 2021/2022.

Délibération n° 15 – Subventions aux écoles pour les sorties et projets

Concernant les sorties et projets scolaires, le président propose de reconduire la participation annuelle de 30 € par élève.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, l'unanimité, d'approuver la participation annuelle de 30 € par élève pour les projets scolaires 2021.

Délibération n° 16 – Demande de subvention de la Fédération de Chasse de la Dordogne pour la collecte des déchets de venaison

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Dordogne a adressé au président une demande de partenariat financier sur la collecte et le traitement des déchets de venaison.

Le territoire compte 2 points de collecte à Festalemps et Puymangou. Le montant financier pour ces deux points de collecte est de 1 866,25 €.

Ce partenariat financier proposé à la CdC vise à :

- Concrétiser le rôle des chasseurs dans la veille sanitaire du département
- Mutualiser l'assainissement sanitaire de la communauté de communes
- Limiter les nombreux déchets organiques sources de contamination possible.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention de 1866,25 € pour la collecte et le traitement des déchets de venaison sur l'année 2021.

Délibération n° 17 - Vote des taux de fiscalité locale (taxe foncière bâti, taxe foncière non bâti, CFE additionnelle)

Considérant le montant de produit de fiscalité locale attendu sur l'exercice budgétaire 2021, le président propose de ne pas augmenter les taux de fiscalité locale :

	Taux 2021 proposés
Taxe foncière (bâti)	7,22 %
Taxe foncière (non bâti)	32,32 %
CFE	8,75 %

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (avec 23 voix pour), le conseil communautaire adopte les taux de fiscalité pour 2021 présentés ci-avant.

Délibération n° 18 - Vote des taux de TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)

Considérant l'appel à produits des syndicats (SMD3 et SMICVAL), le président propose les taux qui suivent :

		Taux 2019 ; 2020	proposition 2021	produit attendu 2021
SMD3	Saint-Aulaye	12,80%	15,30	192 524
	Servanches	12,80%	15,30	12 357
SMD3	Saint Privat-en-Périgord	13,54%	15,54	160 456
	St Vincent Jalmoutiers	13,54%	15,54	27 540
				392 877
		Taux 2019 ; 2020	proposition 2021	produit attendu 2021
SMICVAL	Puymangou	15,16%	16,79 %	12 774,17
	La Roche Chalais	15,16%	16,79 %	416 553,18
	Parcoule-Chenaud	15,16%	16,79 %	122 083,62
				551 410,97

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (avec 23 voix pour), le conseil communautaire adopte les taux de TEOM pour 2021 présentés ci-avant.

Délibération n° 19 - Vote du produit de la taxe GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) pour 2021

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 28 septembre 2017, relative à l'approbation de la modification des statuts de la communauté de communes portant sur l'inscription de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) dans les compétences obligatoires de la CC au 1^{er} janvier 2018 ;

Vu la délibération du 25 janvier 2018 portant transfert par le Conseil Communautaire de l'ensemble des missions composant la compétence GEMAPI selon l'article L. 211-7 du code de l'environnement au Syndicat de Rivières du Bassin de la Dronne (SRB-Dronne) ;

Considérant le montant attendu de la contribution 2021 de la CdC au SRB-Dronne de 44 481,58 €,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (avec 23 voix pour), le conseil communautaire décide de fixer le montant du produit pour 2021 de la taxe GEMAPI à 44 481,58 €.

Délibération N° 20 - Vote du budget principal

Le Conseil communautaire,

après avoir examiné chacun des chapitres du budget primitif 2021 du budget principal, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,

après en avoir délibéré, à l'unanimité (avec 23 voix pour), adopte le budget principal 2021 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- 3 518 362,87 € pour la section de fonctionnement
- 862 847,56 € pour la section d'investissement.

Concernant l'immobilier d'entreprise et le projet à l'étude sur la ZAE du Petit Acaud à St Aulaye, Jean-Jacques GENDREAU propose que la CdC puisse apporter des fonds de concours aux communes pour leurs projets plutôt que porter un projet dans lequel elle investirait sans recevoir l'ensemble de la fiscalité.

Le président précise que la faisabilité technique et financière du projet est à l'étude et que la loi NOTRe a inscrit les actions de développement économique dans les compétences obligatoires des EPCI.

Jean-Jacques GENDREAU précise avoir voté les budgets qui marquent un effort de solidarité. En revanche, il souhaite attirer l'attention sur l'augmentation des charges de personnel et des charges générales, et ses conséquences sur les exercices à venir.

Le président répond que sa volonté est de ne pas augmenter les dépenses de fonctionnement et de réduire les déficits récurrents des budgets annexes qui existent depuis plusieurs années. C'est la raison pour laquelle une augmentation du prix des repas (portage à domicile et restauration scolaire) est proposée.

Concernant l'augmentation des charges générales, elles sont très largement dues à la crise sanitaire avec 2 mois de fermeture des écoles en 2020, entraînant donc une baisse des dépenses et le montant prévisionnel 2021 revenant à sa situation antérieure. Il n'y a donc pas d'augmentation de charges autres que celles dues à la crise sanitaire

Concernant l'augmentation des charges de personnel, elles correspondent au recrutement de la cheffe de projet Petite Ville de Demain et du personnel prévu pour l'Espace France Services. Ces 2 emplois sont pris en charge à 75 % par l'Etat pour PVD et à 100 % pour l'Espace France Services.

Délibération n° 21 – Autorisation du président à signer le marché de travaux à la Roche-Chalais

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'autoriser M. Le président à signer les marchés publics suivants :

Objet du marché : Aménagement de services publics (CIAS et espace économique) dans l'ancienne mairie de la Roche-Chalais

Lot 1 : Gros œuvre

Entreprise retenue : SARL GREZIL, N°29 Azac 33820 Braud-et-Saint-Louis

Montant du marché : 25 695,00 € HT

Lot 2 : Plâtrerie

Entreprise retenue : SARL GREZIL, N°29 Azac 33820 Braud-et-Saint-Louis

- Montant du marché : 25 506,15 € HT
- Lot 3 : Menuiseries bois
Entreprise retenue : SCOMEBAT, route de Périgueux 24600 Ribérac
Montant du marché : 8 735,00 € HT
- Lot 4 : menuiseries aluminium
Entreprise retenue : ARENALU, BAREYROU 24750 Boulazac
Montant du marché : 8 865,00 € HT
- Lot 5 : électricité
Entreprise retenue : FOLIOT Christophe, 2 Grand Faurie, 33330 Saint-Emilion
Montant du marché : 18 355 € HT
- Lot 6 : plomberie sanitaire chauffage
Entreprise retenue : Gros Emmanuel, les moulineaux 24700 Montpon-Menesterol
Montant du marché : 10 563,74 € HT
- Lot 7 : carrelage faïence
Entreprise retenue : SARL GREZIL, N°29 Azac 33820 Braud-et-Saint-Louis
Montant du marché : 2 548,28 € HT
- Lot 8 : sols collés
Entreprise retenue : SARL GREZIL, N°29 Azac 33820 Braud-et-Saint-Louis
Montant du marché : 3 850,83 € HT
- Lot 9 : peinture
Entreprise retenue : LAGORCE / CHORT BATIMENT, 65 rue de la Libération 24400 Mussidan
Montant du marché : 11 469,66 € HT

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif du budget principal», chapitre 23, article 2317.

Délibération N° 22 - Création d'un emploi de chef de projet « Petites Villes de Demain » en contrat à durée déterminée, à temps complet

Considérant que la candidature des communes de la Roche-Chalais et de St Aulaye au dispositif « Petites Villes de Demain » a été retenue ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au recrutement d'un agent contractuel de droit public pour mener à bien le projet « Petites Villes de Demain »,

Le Président propose de créer un emploi non permanent au sein des services de l'EPCI de la catégorie hiérarchique A, sur la base du grade d'attaché, afin de mener à bien l'opération « Petites Villes de Demain ».

Ce contrat de projet est signé pour une durée de 1 an minimum jusqu'à 6 ans maximum.

Le poste est financé à 75 % par l'État dans la limite de 45 000 euros/an et à 25 % par les collectivités (à parts égales entre les 2 communes et la CC).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver cette création d'emploi.

Délibération N° 23 - A la demande de 13 délégués communautaires, il est inscrit à l'ordre du jour « une motion relative au refus des éoliennes dans la forêt de la Double »

A l'annonce de ce point, Jean-Jacques GENDREAU se retire de la salle pour ne pas prendre part ni au débat, ni au vote.

Après avoir précisé que ce point « une motion relative au refus des éoliennes dans la forêt de la Double » a été inscrit à l'ordre du jour à la demande de 13 conseillers communautaires, le président donne lecture de la motion :

« De très nombreux projets ont été initiés dans la région en vue d'implanter des centrales éoliennes de grande hauteur (notamment Maransin en Gironde, Parcoul-Puymangou, St-Vincent-Jalmoutiers, Saint-Aulaye, La Roche-Chalais, Verteillac-Cherval, La Rochebeaucourt-et-Argentine-Champagne-et-Fontaine, Les lèches en Dordogne, La Barde, Chepniers-Montlieu-la-Garde, Saint-Palais-de-Négrignac en Charente Maritime, Yviers – Saint-Vallier – Bardenac – Brossac, Brossac – Chillac, Nonac – Deviat, Chantillac, Mouthiers-sur-Boëme en Charente).

La communauté de communes du Pays de Saint-Aulaye est pleinement concernée par des projets industriels de cette ampleur.

Considérant la forêt de la Double comme un espace remarquable.

Considérant que les massifs forestiers, réservoirs de biodiversité, relèvent de secteurs où le développement de l'éolien est inadapté.

Considérant les contraintes induites par les éoliennes sur les avions bombardiers d'eau dans un rayon de 600 mètres alors que les moyens de lutte aérienne peuvent se révéler indispensables dans notre forêt très sensible aux incendies.

Considérant le gigantisme des installations projetées en raison du faible vent observé dans la région et l'impact indéniable qu'elles auraient sur nos paysages, nos milieux naturels, notre environnement et plus généralement notre cadre de vie et sa quiétude.

Considérant l'impact sur la faune et la flore lors de la réalisation des travaux puis de l'exploitation : déforestation définitive pour la réalisation des accès et des plates-formes techniques, des fondations en béton et des tranchées pour les raccordements électriques.

Considérant le débat sur la distance minimale d'implantation d'une éolienne par rapport aux habitations, considérant que plus cette distance est petite, plus les risques sur la santé des riverains sont élevés, liés au bruit, aux infrasons, aux lumières clignotantes et aux effets d'ombre.

Considérant l'impact négatif sur la valeur du foncier, sur l'immobilier, sur l'attractivité du territoire et sur l'économie du tourisme.

Considérant l'incertitude qui existe sur le démantèlement des ouvrages et le flou de la charge qui pèsera sur les propriétaires et les collectivités territoriales.

Considérant l'opposition de 32 conseils municipaux de la forêt de la Double et de ses abords à l'implantation d'éoliennes de grande taille dans ce massif forestier.

Considérant l'opposition massive constatée au cours de toutes les enquêtes publiques de la Dordogne, les clivages que ces projets engendrent au sein de la population et les risques de procès pour trouble anormal du voisinage.

Le conseil communautaire est appelé à se prononcer sur cette motion. »

Après avoir entendu les arguments de Joël TRUFLEY,
sur la proposition du président,
le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de procéder au vote à bulletins secrets.

Le conseil communautaire approuve, avec 15 voix contre les éoliennes, 5 voix pour les éoliennes et 2 abstentions, la motion de refus des éoliennes dans la forêt de la Double.

Délibération N° 24 – Recrutement en stage d'un étudiante en MASTER Economie

Pascale ROUSSIE-NADAL informe que la CC a reçu la candidature d'une étudiante en MASTER d'économie à l'université de Bordeaux. Sur la période de mai à mi-juillet, l'étudiante pourrait effectuer son stage au sein de la CC avec comme mission de caractériser le tissu économique local (constitution d'un annuaire d'entreprises, repérage des perspectives de développement, des difficultés et des possibilités d'adhésion à un réseau d'entreprises).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver ce stage.

Questions diverses :

- Jean-Michel SAUTREAU propose la rédaction d'une lettre de soutien aux 2 écoles de St Aulaye et d'Echourgnac contre la fermeture d'une classe. A la Roche-Chalais, une classe supplémentaire sera ouverte à la rentrée de septembre 2021 suite à un dédoublement et non en raison d'une forte augmentation des effectifs.
- Le président informe qu'un courrier, cosigné par Angelyna HAURY, vice présidente en charge des affaires sociales et de la santé, et lui-même, a été adressé au directeur régional de l'ARS pour le classement du territoire en ZIP (Zone d'Intervention Prioritaire).
- Pascale ROUSSIE-NADAL informe que sa commission économie/habitat se réunira ce mardi 14 avril à St Privat avec les interventions de Périgord Développement et de l'EPF Nouvelle-Aquitaine sauf annulation au motif de la situation sanitaire.
- Suite à l'intervention de Rémi RAMBONONA lors de la réunion du conseil communautaire du 4 mars concernant le non transfert des pensionnaires atteints du COVID de l'EHPAD de la Roche-Chalais vers le CHIC RDD, Rémi Chaussade a saisi, comme convenu, le CHIC RDD pour plus de précisions : Le CHIC RDD n'a jamais refusé l'admission des patients, mais le transfert requiert l'avis d'un médecin. En l'absence

de médecin coordinateur, la prescription du médecin de ville est nécessaire. Il convient d'informer les médecins de ville que le CHIC RDD peut intervenir sur la prise en charge des patients.

Yannick LAGRENAUDIE, président du Conseil de Surveillance du CHIC RDD, précise qu'une réponse a déjà été apportée lors du dernier conseil communautaire. La direction du CHIC RDD a transformé des lits de SSR à St Aulaye en lits adaptés au COVID 19.

Jean-Michel SAUTREAU ajoute que le conseil d'administration de l'EHPAD de la Roche-Chalais a sollicité l'ARS et le conseil départemental pour une mission d'analyse sur cette situation afin qu'elle ne se reproduise pas.

La prochaine réunion aura lieu le 6 mai avec l'intervention d'ENEDIS dans un lieu restant à déterminer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.